

5^c. Journal du Lot 5^c.

ORGANE RÉPUBLICAIN DU DÉPARTEMENT

Paraissant les Mercredi, Vendredi et Dimanche

Abonnements

CAHORS ville.....	3 mois	6 mois	1 an
LOT et Départements limitrophes.....	3 fr.	5 fr.	8 fr.
Autres départements.....	3 fr. 50	6 fr.	11 fr.

Les abonnements se paient d'avance
Joindre 50 centimes à chaque demande de changement d'adresse

Rédaction & Administration

CAHORS. — 1, RUE DES CAPUCINS, 1. — CAHORS

A. COUESLANT, Directeur | L. BONNET, Rédacteur en chef

L'Agence HAVAS, 8, Place de la Bourse, est seule chargée, à Paris, de recevoir les Annonces pour le Journal.

Publicité

ANNONCES (la ligne).....	25 cent.
RÉCLAMES.....	50 —

Les Annonces judiciaires et légales peuvent être insérées dans le Journal du Lot pour tout le département.

Les deux Amériques

L'Europe s'était fort émue, il y a quelque dix ans, des projets de panaméricanisme exposés dans certains congrès retentissants, où l'idéalisme ne tenait pas toute la place. Il ne s'agissait de rien moins que d'une fédération économique des deux parties du Nouveau-Monde, résolues à se suffire entre elles, et, ajoutait-on tout bas, à fermer leurs portes et leurs ports aux intrus de l'Ancien.

Mais, à l'épreuve des déclarations précises, l'idée apparut prématurée, sinon même dangereuse pour le bel équilibre continental dont on rêvait. Les Etats-Unis du Nord laissaient percer trop clairement leurs préférences à l'hégémonie ; les jeunes nations du Sud craignirent de devenir les colonies du puissant cousin, qui venait bien de libérer Cuba, mais pour le garder sous sa main, et dont la conduite à l'égard du Mexique et du Venezuela n'était pas sans reproches.

Aussi bien, l'ouverture du canal de Panama s'approchait, et l'opinion inclinait à considérer cette « coupure » comme un indice ou une ébauche de séparation effective entre deux terres qui n'avaient plus de raisons de se lier exclusivement l'une à l'autre, puisqu'elles allaient se trouver, dans tous les sens, en relations directes ou croisées avec tous les pays du monde.

Mais voici qu'une fois de plus, les prédictions des politiciens et des économistes semblent démenties par les faits.

Le canal va bien s'ouvrir et les deux Amériques se préoccupent avec un intérêt passionné des conséquences de cet événement qui promet d'être aussi fécond que le passage de Suez : seulement ces conséquences s'annoncent inverses de celles qu'on avait prévues.

Avez-vous lu, ces jours-ci, les récits de la réception de M. Lauro Müller à Washington ? Non seulement, on l'a accueilli avec des honneurs qu'on n'eût certainement pas réservés au chancelier d'Allemagne ni au Premier d'Angleterre, mais (je cite le texte des Agences), « de nombreuses villes américaines lui ont demandé de passer quelques jours dans leurs murs, et tous les groupements industriels et commerciaux ont sollicité de lui des entrevues. Le nombre des invitations est tel que le ministre brésilien est obligé d'en décliner une partie ». Et il ne s'agit pas uniquement de commerce et d'industrie. C'est à l'Arsenal de la Marine que l'on conduit M. Lauro Müller : « L'examen des navires en construction a retenu particulièrement son attention ; il a admiré le perfectionnement auquel a atteint la Marine des Etats-Unis ».

La Société Krupp et son impérial protecteur ont dû lire sans plaisir ces nouvelles. Mais le mal de l'un ne sert pas toujours l'autre, et il n'y a pas lieu, chez nous, de s'en réjouir, si l'on songe que notre Creusot tient encore et toujours le premier rang, pour la perfection technique et pour le prix des engins et que la corruption seule l'a fait écarter, en ces dernières années, de certains marchés d'Etat bien connus de M. Lauro Müller et de ses voisins.

Il n'est pas seul d'ailleurs à représenter l'industrie française intéressée à la clientèle sud-américaine. Et ce retour offensif du panaméricanisme ne saurait laisser personne indifférent en Europe, surtout par le temps de crise que nous traversons.

Quelle conduite suggère-t-il à ceux qui connaissent un peu le terrain, — j'entends, cela va sans dire, en ce qui concerne l'intérêt direct de la France ?

Pas de doute : nous devons faire tous nos efforts pour nous rapprocher, en tous sens des nations

sud-américaines, bien plus sympathiques à notre esprit et à nos goûts qu'à l'invasion, anglo-saxonne au fond, des Etats-Unis.

L'impérialisme auquel la Maison Blanche a tant cédé depuis dix ans, est redouté à Rio comme à Buenos-Ayres, à Montevideo et à Santiago. L'avènement de M. Wilson est un élément de détente. Mais, si nous savons nous défendre, l'avenir nous reste ouvert.

Il faut multiplier les relations de publicité, de presse, d'opinion, d'enseignement, — et aussi d'affaires.

Répetons, une fois de plus, que les capitaux français sont trop timides, trop mal orientés : l'Argentine et le Brésil leur offrent de meilleurs débouchés. L'Amérique latine est perdue pour nous si nous ne savons pas, au moment critique qui s'approche, nous tailler notre part d'action et d'influence.

C'est dans la colonisation surtout que nous pouvons y réussir, sans rivalité possible. Pour coloniser, il ne suffit pas d'avoir des bras (comme en fournissent l'Italie, la Bohême, la Russie, etc.) mais des chefs, des directeurs techniques, des meneurs d'hommes et des administrateurs.

Or, de l'aveu de tous, nous tenons en ceci le premier rang, — sans compter l'argent, sans quoi force et esprit restent inutiles.

Lisez l'admirable opuscule du Docteur Emilio Frers, président du Musée social argentin sur le projet d'une Banque colonisatrice de la Nation argentine, et vous verrez que les hommes d'Etat de ce grand pays, comme ceux du Brésil et de l'Uruguay, rêvent de s'entendre avec l'Europe et particulièrement avec la France, pour mettre en valeur les immenses richesses enfouies dans leur sol.

Les signes sont précis et l'instant est favorable : souhaitons que nos jeunes gens — et nos capitalistes — le comprennent.

Léopold MABILLEAU
Directeur du Musée Social,
Président de la Fédération Nationale de la Mutualité.

CHAMBRE DES DÉPUTÉS

Séance du 23 juin 1913

PRÉSIDENCE DE M. DESCHANEL

La Chambre reprend la discussion de la loi militaire.

M. Briquet dépose un contre-projet fixant à 20 mois le service actif.

M. Etienne et la Commission combattent le contre-projet qui est repoussé par 503 voix contre 70.

M. Augagneur dépose un contre-projet tendant au maintien de la loi de 2 ans, en abaissant à 19 ans l'âge de l'incorporation et instituant l'appel semestriel.

M. Augagneur soutient son contre-projet et la discussion est renvoyée au lendemain.

Et la séance est levée.

MENUS PROPOS

De l'Évangile-Liberté (21 Juin 1913) :

Le Temps est extrêmement satisfait.

Car il a calculé que nous avons gagné au Maroc 72.000 kilomètres carrés au prix minime de 352 morts et 1.354 blessés, en une année.

« On ne saurait prétendre, s'écrie-t-il triomphalement, après addition, que les sacrifices aient été supérieurs aux résultats ! »

Evidemment : chaque mort nous a valu 204 kilomètres carrés, chaque blessé 53. Ou si vous voulez, pour gagner 1 kilomètre carré nous n'avons dépensé que 0 mort 005 et 0 blessé 019. Excellent prix de revient, n'est-ce pas ? On ne peut pas espérer mieux.

Tout de même, je pense à ces 352 familles qui pleurent leur fils, et pour lesquelles le Temps n'a pas eu un mot de sympathie, et à ces 1.354 blessés dont un grand nombre finiront par succomber ou souffriront toute leur vie des suites de leurs blessures. Sous ces chiffres, alignés d'une plume allègre, que de larmes, que de cœurs inconsolables, quelle perte peut-être pour la patrie, car qui sait ce qu'ils auraient pu être plus tard, dans l'ordre de la science, ou de la moralité ou simplement du labeur utile, ces jeunes hommes dont le sang a payé la terre !

Et, s'il se trouvait que la conquête du Maroc fût nécessaire, j'aimerais au moins qu'on en calculât les profits et pertes d'une autre façon et d'un autre ton que le propriétaire qui se félicite de n'avoir dépensé que tant d'hectolitres de semences ou d'engrais par hectare.

Quand ce sont nos enfants qui sont cette semence ou cet engrais, Messieurs du Temps, ôtez votre chapeau, et parlez bas : la patrie est en deuil.

VIVERRA.

UN CHAT CAMBRIOLEUR

Les habitants de la place Saint-Michel étaient fort intrigués. Depuis une quinzaine de jours, fiché au sommet de la statue monumentale de l'archange terrassant le dragon, un superbe chat noir somnolait du matin à la nuit.

Quand on l'appelait, il ronronnait, faisait les gros dos, promenait sur ses babouines une langue satisfaite, puis se recouchait sur l'épaule de son grand ami, refusant obstinément les boulettes de viande, les débris de gâteaux que lui lançaient des personnes au cœur sensible.

Cet animal va devenir enragé ou il va mourir de faim, avaient dit tout d'abord les habitants du quartier. Il serait urgent de demander au service des eaux de faire vider le bassin, afin de permettre à la pauvre bête de quitter son refuge. Puis, au bout de quelques jours, quand ils eurent constaté que le chat, loin de dépérir engraisait, et qu'il ne manifestait nulle velléité de regagner la terre ferme, leurs appréhensions s'évanouirent, et finalement, ils renoncèrent à percer le mystère de la fontaine.

En même temps, il y avait à quelques pas de là, un homme bien ennuagé, c'était le concierge de l'immeuble, situé, 4, boulevard St-Michel. Chaque nuit, toutes les victuailles qu'il déposait sur son buffet à étagère disparaissaient.

Las de surveiller sans résultat, il se décida à prévenir la police, et des inspecteurs de la sûreté choisis parmi les plus habiles, reçurent mission de déchiffrer cette nouvelle énigme.

Après un minutieux examen des étres, voici ce qu'ils découvrirent : lors de la construction de la fontaine Saint-Michel, on avait pratiqué dans le corps de l'archange, un étroit passage aboutissant dans la loge du concierge de la maison contiguë à l'édifice et par lequel auraient pu se glisser, en cas de besoin, les ouvriers chargés d'effectuer les réparations.

Ce couloir était clos par une porte minuscule que le concierge n'avait jamais remarquée et que dissimulait d'ailleurs, son buffet. On devine le reste. Malin comme tous ses congénères, le raminagrobis de la fontaine Saint-Michel, avait trouvé le moyen de s'introduire par un trou dans le buffet, c'est pourquoi il n'avait jamais faim.

Bon prince, le concierge lui a pardonné et même il a fait savoir à la Société protectrice des animaux qu'il adoptait son voleur.

INFORMATIONS

M. Poincaré en Angleterre

M. Poincaré a quitté Paris lundi matin pour Cherbourg où il s'est embarqué à bord du « Courbet » qui doit le conduire à Spithead-Portsouth.

M. Poincaré est arrivé à Cherbourg à 5 heures 16.

Election législative

INDRE

Une élection législative a eu lieu dimanche à Issoudun. En voici le résultat :

Inscrits, 15.395 ; votants, 11.524 ; suffrages exprimés, 11.424 ; bulletins blancs ou nuls, 100.

Ont obtenu :

MM.

Deslinières, soc. unifié 4.256 voix.

D' Dumont, social. ind. 4.259 —

D' Guilpin, rép. de gauc. 2.913 —

Divers, 7 —

Il y a ballottage.

Il s'agissait de remplacer M. Du-four, décédé.

Les enfants et les femmes aux étalages des magasins

Un décret réglementant l'emploi des enfants et des femmes aux étalages extérieurs des boutiques et magasins, vient d'être signé par le président de la République. En voici le texte :

Article premier. — Il est interdit d'employer aux étalages extérieurs des magasins et boutiques des garçons âgés de moins de 14 ans et des jeunes filles âgées de moins de 16 ans.

Les garçons de 14 à 18 ans et les jeunes filles de 16 à 18 ans ne peuvent y être employés pendant plus de six heures par jour. Ils doivent l'être par postes de deux heures au plus, séparés par des intervalles d'une heure au moins.

L'emploi des enfants de moins de 18 ans et des femmes de tout âge, aux étalages visés par le paragraphe premier est interdit d'une façon absolue après 8 heures du soir, ou lorsque la température est inférieure à zéro degré.

En cas de froid, des moyens de chauffage suffisants seront aménagés pour les employés dans l'intérieur de l'établissement.

Art. 2. — Les chefs d'établissement doivent être en mesure de présenter à toutes réquisitions des inspecteurs un bulletin de naissance pour chacun des enfants de moins de 18 ans qu'ils emploient.

Art. 3. — Le ministre du travail et de la prévoyance sociale est chargé de l'exécution du présent décret, qui sera publié au Journal officiel et inséré au Bulletin des lois.

A qui le gros lot ?

Mlle Claire Mir, institutrice adjointe à l'école maternelle de la Belle-de-Mai, habite avec sa mère dont elle assure la subsistance sur ses modestes appointements. Récemment, la jeune fille, de santé délicate, tomba malade. Ses maigres économies dissipées, il fallut emprunter. Mlle Mir eut recours à sa directrice, qui la tient en particulière estime. Sitôt rétablie, la jeune institutrice se précipita d'éteindre sa dette ; et, à cet effet, engagea au Mont-de-Piété deux obligations.

Le prêt qu'on lui consentit ne couvrant pas la somme due, elle songea à vendre une obligation 1912 du Crédit Foncier sur laquelle elle avait déjà versé 90 francs, et, le 2 juin, elle la céda pour ce prix à sa meilleure amie, institutrice comme elle, Mlle Angèle Mathonnet.

Or, un employé du Crédit Lyonnais se présentait le 20 à Pécole de la Belle-de-Mai, et avisait Mlle Mir que son obligation était sortie remboursable à 100.000 francs.

En hâte, la jeune fille courut chez son amie lui annoncer la bonne nouvelle.

— Notre obligation est sortie remboursable à 100.000 francs, lui dit-elle.

— Notre obligation ? Mon obligation, tu veux dire, répondit froidement l'amie.

Mlle Mir, outrée de cette réponse, se rendit à la banque, où Mlle Mathonnet avait déjà déposé le titre ; elle fit opposition, se basant sur ce fait qu'elle avait vendu le 2 juin pour 90 francs un titre valant 500 francs, et qui le 22 mai, était sorti remboursable à 100.000 fr.

L'affaire en est là. C'est à la justice qu'il appartiendra de décider laquelle des deux institutrices est la véritable bénéficiaire du gros lot.

Les projets de Brindejone

L'empereur a conféré l'ordre de Sainte-Anne à l'aviateur Brindejone des Moulinais, à l'occasion du vol brillant qu'il a accompli de Paris à St-Petersbourg.

L'aviateur a l'intention de se rendre, mercredi, à Stockholm par la voie des airs. De cette ville il se rendra à Copenhague, puis à Anvers.

Le ministre de la marine russe a donné l'ordre de placer huit torpilleurs sur le parcours qu'effectuera l'aviateur au-dessus de la mer.

Une Conférence du D^r Carrel

Un millier de personnes se pressaient samedi soir dans la salle de la Société d'horticulture pour entendre une conférence faite par le docteur Alexis Carrel, de New-York, sous les auspices de la presse médicale.

Le jeune et célèbre chirurgien a exposé devant un auditoire composé en grande partie de techniciens, parmi lesquels on remarquait un grand nombre de membres de l'Institut, de l'Académie de médecine, du Collège de France et du Muséum, ses nouvelles méthodes pour l'étude des phénomènes de la vie chez les animaux supérieurs.

Après avoir conservé des aortes, des morceaux de tissu, des fragments de cœur pendant plus de cent jours ; après avoir réussi à cultiver des cellules comme on cultive des microbes, le savant voulut pousser plus loin ces expériences de conservation de la vie d'organes en dehors de l'organisme. Il vida en quelque sorte d'un seul coup un animal, chien ou chat, de tous ses viscères. L'appareil thoracique ; poumons et cœur ; les organes abdominaux : estomac, intestin, foie et rate, furent pris et placés dans une boîte spéciale. On incisa l'intestin à sa partie inférieure pour permettre aux matières digérées de s'éliminer. A la partie supérieure, on provoqua la respiration artificielle de cet organisme sans nerfs et sans cerveau.

Par l'artère carotide, on transfusa le sang d'un animal vivant. Alors, par ces moyens artificiels, cette bête inanimable, composée d'un cœur, d'un poumon et d'un tube digestif, se mit à vivre — sur le film cinématographique. L'auditoire, émerveillé et troublé, vit les poumons se gonfler, le cœur battre d'un mouvement formidable et puissant. On vit les artères fonctionner et se contracter. C'était toute la vie recrée par la volonté féconde d'un savant... Personne ne pensait à la tête du pauvre chien, qui, elle, était morte. C'est un miracle de science, mais c'est un spectacle assez douloureux.

Une semaine de Fêtes Franco-Espagnoles

Sur l'initiative de MM. David Mennet président de la Chambre de commerce de Paris, et Lourties, sénateur, président de l'Union pour l'amélioration des conventions commerciales entre la France et l'Espagne, un comité s'est constitué en vue d'organiser du 22 au 29 juin une semaine de fêtes franco-espagnoles.

Une trentaine de délégués des Chambres de commerce d'Espagne sont arrivés dimanche à Paris, ayant à leur tête M. Carlos Prast, sénateur, président de la Chambre de commerce de Madrid. Ils ont été salués à la gare par le représentant de l'ambassadeur d'Espagne ; MM. Mascraud, président du comité du commerce et de l'industrie ; Lourties sénateur des Landes ; Garat, député des Basses-Pyrénées, maire de Bayonne, etc. Quelques paroles de bienvenue ont été échangées dans le grand salon de la gare, puis rendez-vous a été fixé à lundi pour la réception par la Chambre de commerce.

— Le président de la République a reçu, samedi, MM. Cruppi, député, président ; Honoré Leygues, sénateur, et Guillemin, vice-président du Conseil général de la Haute-Garonne, à l'occasion du voyage qu'il doit faire dans la Haute-Garonne, à l'issue des grandes manœuvres.

— Le Conseil de guerre de Montpellier a condamné les soldats qui prirent part à la mutinerie de Rodez, à des peines variant entre 3 mois de prison et 5 ans de travaux forcés.

Le Portugal laïque

Le ministre des colonies a proposé au Parlement la suppression du protectorat religieux en Orient.

Les dépenses du culte, pour l'Inde, seront successivement réduites jusqu'à complète extinction et seront assumées, à l'avenir, par le gouvernement général de l'Inde, les recettes nettes rentrant dans le Trésor de la métropole.

Le Conflit Balkanique

La Turquie escompte une reprise des relations diplomatiques

L'agence Reuter a reçu de Constantinople le télégramme suivant : « Les pourparlers au sujet de la reprise des rapports diplomatiques entre la Bulgarie, la Serbie et la Turquie, se poursuivent, et on espère qu'une entente interviendra bientôt, de telle façon qu'on puisse nommer des chargés d'affaires précédant la désignation de ministres plénipotentiaires. »

« La Grèce observe toujours une attitude réservée et aucune démarche n'a été faite en vue de renouer les rapports diplomatiques avec elle. On fait également remarquer que la Grèce n'a pas encore ratifié le protocole de Londres. »

L'assassinat du grand-vizir

La délibération du Conseil de guerre, au sujet du meurtre de Mahmoud Chekret pacha a duré jusqu'à une heure du matin, la sentence a été soumise à l'approbation du sultan. Les condamnés à mort ont été pendus en divers endroits de la ville.

La question des Iles

La question des îles de la mer Egée continue à occuper la presse et l'opinion publique, il semble que les événements de la Cyrénaïque lui aient redonné une certaine acuité.

Le « Corriere d'Italia » et le « Giornale d'Italia » font remarquer que le moment n'est pas encore venu pour l'Italie de se dessaisir des îles détenues en gage, étant donné surtout que l'Italie consacre de l'argent et des efforts à l'organisation et l'amélioration des Cyclades.

Les intrigues de l'Autriche

La diplomatie austro-hongroise s'agit énormément pour rendre inévitable le conflit qui menace entre les anciens alliés.

Petites Nouvelles

Le ministre de l'intérieur a décerné une médaille de bronze à l'abbé Lepetit, pour sauvetage d'un homme qui venait de se jeter dans la Seine.

— Par suite d'une imprudence d'un détenu, un incendie a éclaté à la prison de Moulins, dans la lampisterie, d'où il a gagné le vestiaire ; les pompiers, aussitôt mandés, se sont rapidement rendus maîtres du feu. Les dégâts sont importants.

— M^{me} Lucie-Félix Faure-Goyau, fille de l'ancien président de la République, a succombé dimanche matin. Une congestion pulmonaire et une pleurésie l'ont emportée en quelques jours, à l'âge de quarante-sept ans. Ce n'est qu'après la mort de son père qu'elle se fit connaître comme écrivain, en 1900, par une biographie du cardinal Newman.

— Le président de la République a reçu, samedi, MM. Cruppi, député, président ; Honoré Leygues, sénateur, et Guillemin, vice-président du Conseil général de la Haute-Garonne, à l'occasion du voyage qu'il doit faire dans la Haute-Garonne, à l'issue des grandes manœuvres.

— Le Conseil de guerre de Montpellier a condamné les soldats qui prirent part à la mutinerie de Rodez, à des peines variant entre 3 mois de prison et 5 ans de travaux forcés.

CAUSERIE

Hôteliers et touristes

Ceci n'est pas un conte, mais une véridique histoire qui s'est passée mercredi soir. Nous étions partis, quatre professeurs du lycée de Cahors, pour visiter la vallée de l'Aveyron depuis Montricoux et Bruniquel, jusqu'à Najac, dont le château s'élève brutal et imposant sur un roc escarpé. A Caussade un violent orage nous retarda. Nous nous mîmes en route à dix heures du soir dans la direction de Montricoux, vieux village calviniste qui dresse encore au bord de l'Aveyron une fière silhouette guerrière.

Le voyage fut joyeux. La route s'allongeait devant nous sinuose, bordée d'arbres, piquée de vers luisants. Autour de nous, les fermes endormies dans les champs formaient des îles d'ombre. La plaine dessinait vaguement à nos yeux des croupes légères. Une buée qui s'élevait de la terre mouillée, donnait aux choses, dans la demi-obscurité de la nuit, des formes imprécises d'une douceur de rêve. On aurait dit le fond vaporeux de certains paysages de Troyon ou de Corot. Il était délicieux de courir à travers du silence et des ombres. Bientôt un sourd murmure emplît la nuit : l'Aveyron nous annonçait sa vallée. La route s'abaissa brusquement et Montricoux à un tournant apparut. Ce fut là que commencèrent nos malheurs.

Dans les rues sombres du village, sur lesquelles se penchent de vieilles maisons à piliers, aux façades ridées, nous cherchions à tâtons l'hôtel qui doit, nous a-t-on dit, nous recevoir généreusement et donner réconfort à notre fatigue. Nous le trouvons enfin sur une terrasse qui domine l'Aveyron et ses moulins. Il dort, volets fermés et portes closes. Il a une mine hospitalière. C'est le vieil hôtel d'autrefois, du temps des diligences et des postillons, sans luxe, mais qui laisse deviner des cuisines luisantes dans la cuisine, de lourdes armoires de noyer dans les chambres, et de beaux draps blancs, sentant la lessive et la lavande, dans les lits en forme de bateau. Tout réjouis, nous frappons discrètement à sa porte. Il reste silencieux. Il a le sommeil lourd. Nous heurtons l'huis d'une paume plus vigoureuse. Des volets claquent. Une tête paysanne se montre : elle apparaît à la fenêtre.

Nous demandons un gîte pour la nuit : l'honorabile gargarite nous déclare tout net qu'il ne peut nous recevoir, car il n'a plus de chambre. Nous insistons avec douceur. Il nous donne alors un argument décisif : sa femme est malade. Les volets se referment brutalement. Notre bonne auberge s'est renfermée et nous laisse à la rue. Nous allons ailleurs, pleins de pitié pour l'hôtesse malade, en lui souhaitant dans notre bonté un mal passager et bénin, qui ne prive pas longtemps son mari de son doux commerce, et l'auberge de ses soins vigilants.

Nous remontons la rue et, face à un vieux marché couvert, solidement assis sur de larges moellons, qui dans la nuit prend, avec ses ogives, un air de forteresse, nous découvrons un hôtel, dont l'enseigne en lettres d'or, luit vaguement. Et l'histoire recommence : les heurts à la porte, discrets d'abord, plus vigoureux ensuite, les volets qui claquent, la tête ensommeillée qui surgit. Celle-ci appartient à une femme. Un espoir naît en nous. Cette femme sera plus pitoyable que l'homme de tout à l'heure. Au moins, elle n'est pas malade. Mais, hélas ! Nous sommes bien vite déçus. Car elle nous déclare de façon fort revêche, qu'elle n'a pas de chambre et qu'on ne réveille pas les gens à cette heure. Une discussion courtoise l'aurait, peut-être, amenée à ouvrir sa porte, mais elle ne nous fut pas permise. L'hôtelière ferma incontinent ses volets, qui résonnèrent dans la nuit comme un glas.

Et voilà comment de fort honnêtes gens furent jetés à la rue, pour n'avoir pu arriver à Montricoux avant 11 heures du soir. Notre situation était pénible. La pluie recommençait. Je songeais déjà à aller rendre visite à Messieurs les gendarmes pour les prier de nous enfermer au violon qui nous aurait offert un gîte austère, sans doute, mais sûr. Mais on me fit remarquer avec juste raison que nous n'avions ni lanternes, ni plaques, oubliées dans la précipitation du départ. La géologie villageoise serait devenue pour nous une prison. Elle nous était interdite. Il nous fallut alors repartir à la recherche d'un village plus accueillant, franchir la vallée de l'Aveyron, grimper des côtes, dévaler des pentes dangereuses par la boue, la pluie et la nuit. A minuit nous arrivâmes enfin à Bruniquel, où, non sans palabres encore, nous pûmes nous faire ouvrir les portes de l'Hôtel des Touristes.

Cette histoire ne vous semble-t-elle pas extraordinaire ? Et surtout dans une vallée que de nombreux touristes visitent depuis Négrepelisse jusqu'à Cordes ? Les fondas des sierras espagnoles doivent être plus hospitalières que les auberges de Montricoux. Je conseille pour leur gouverne à ceux qui passeront par ce pays, de ne pas y arriver à la nuit close. Messieurs les hôteliers n'y sont pas disposés à permettre les tardifs couchers. A coup sûr ils ne sacrifient rien à leur tranquillité. Ils sont assez riches pour n'avoir pas besoin de gagner dix francs pour un léger dérangement. Leur repos vaut plus que la meilleure des aubaines. Ce sont eux qui rendent service aux clients, suivant leur bon plaisir, et non pas les clients qui leur rendent service. C'est une conception du commerce qui trop souvent encore a cours dans le Midi. Nous en avons été victimes.

Nous avons souffert aussi d'un autre préjugé paysan : l'honnête homme se couche tôt pour se lever matin. Il faut avoir des desseins peu recommandables pour se promener à une heure indue. On ne court pas les routes pour son plaisir la nuit. Le couvre-feu marque la limite entre l'honnête et le malhonnête. Il faut être coupeur de bourses pour se trouver à minuit sur les grands chemins. Les hôteliers de Montricoux ont gardé ces peurs d'autrefois, au temps où, le soir venu, leurs ancêtres se claquaient pour éviter les traîtres des coquillards, pour échapper aux surprises des catholiques, à l'époque du siège de Montauban et du sac de Négrepelisse par les troupes de Louis XIII. Ils sont restés d'un autre âge. Ils logent à pied et à cheval, mais ceux-là seulement qui voyagent dans le soleil et la lumière. Bren pour les gens de nuit !

Qui sait aussi s'ils n'ont pas fermé leurs portes par peur de n'être point payés ? L'automobile a beaucoup nui à la bicyclette. Seule elle laisse espérer une note opulente et de quelque longueur, de généreux pourboires, des dépenses de millionnaires. La bicyclette, elle, est devenue de basse condition. Elle est accessible à tous. Elle a souvent peu d'écus dans sa poche. Elle n'est pas lourde de promesses d'argent. Et comme nous arrivions à bicyclette, nous n'avons paru peut-être ni assez riches, ni assez cossus pour payer largement.

Si ces lignes tombent sous les yeux de Messieurs les hôteliers de Montricoux, qu'ils se rassurent. Nous n'étions pas de ces escoliers de Villon, qui, après un bon dîner, pour tout salaire, disent bonsoir au tavernier en torchant leur nez à la nappe. Nous avons passé le temps des cloches de bois et des grivèleries. Dans tous les cas il faut bien tirer une moralité de cette invraisemblable histoire. Nous priions les syndicats d'initiative du Lot et du Tarn-et-Garonne de faire connaître notre nocturne aventure à ceux qui, sur la foi des guides, croiraient trouver bon gîte à Montricoux passé dix heures du soir.

Raoul LABRY.

CHRONIQUE LOCALE CONSULTATION

Déclarer que le pays est pour la loi de 3 ans c'est plus que risqué ; et cependant, à entendre les partisans de la prolongation du service militaire et du maintien de la classe sous les drapeaux pendant un an de plus, il semble que c'est avec enthousiasme que le pays réclame ces mesures.

D'autre part, rien ne permettait encore de dire que le pays était contre la loi de 3 ans : aucune manifestation n'avait eu lieu pour le démontrer.

Il fallait au moins attendre une consultation électorale avant de se prononcer. Or, dimanche, les électeurs de l'arrondissement d'Issoudun avaient à procéder à l'élection d'un député. Trois candidats étaient en présence : deux partisans de la loi de 2 ans, le 3^e s'était prononcé pour le service de 30 mois.

Comme on peut le voir par les résultats de l'élection que nous publions d'autre part, et ainsi que le fait remarquer un de nos grands confrères républicains, ce sont les deux partisans du « statu quo » qui arrivent en tête, ayant chacun presque le double des voix de leur adversaire et plus de trois fois plus que lui à eux deux. Enfin, circonstance symptomatique, le représentant des trente mois déjà candidat en 1910, alors que la question ne se posait pas, recueillait aujourd'hui 2.000 voix de moins qu'il y a trois ans, parce que la question est posée.

Les partisans des 3 ans diront peut-être qu'une élection partielle n'a pas une importance bien grande, et qu'on ne saurait en tirer une conclusion précise fixant l'opinion du pays.

Si le résultat avait été contraire, ces mêmes partisans n'auraient pas manqué de nous dire : « Le pays s'est prononcé ».

Nous, nous n'irons pas jusque là, mais nous tenions à noter ce scrutin où les électeurs appelés spécialement à se prononcer sur la réforme militaire ont répondu en grande majorité, et avec netteté : « Nous n'en voulons pas. »

L. B.

Au 7^e

M. Gerlié, capitaine au 7^e, est promu chef de bataillon et affecté au 3^e d'infanterie.

C'est avec plaisir que nous enregistrons cette promotion et que nous adressons à M. le commandant Gerlié nos très vives et très sincères félicitations.

*

M. Pauliat, lieutenant au 9^e, est promu capitaine et affecté au 7^e.

M. Rousseau, lieutenant au 7^e, est promu capitaine et affecté au 113^e.

Doctorat en droit

Notre compatriote, M. Linol, ancien élève du lycée Gambetta, fils du sympathique directeur de l'Ecole annexe, vient d'être reçu devant la Faculté de Paris, docteur en droit.

Nous adressons à notre compatriote nos vives félicitations.

Nos Compatriotes

Notre compatriote, M. Moles Jean, surnuméraire des P. T. T. à Paris, vient d'obtenir le premier prix, médaille d'argent et diplôme, offerts par le Ministre de la Guerre, pour un concours militaire de télégraphie sans fil.

Médailles d'honneur

Des médailles sont accordées aux cantonniers du Lot dont les noms suivent :

MM. Estival, à Montcuq ; Lallier, à Pern ; Pinchenat, à Gourdon ; Degsa, à Concorès ; Males, à Loubressac.

Brevet élémentaire

Lundi ont eu lieu les examens du Brevet élémentaire pour les jeunes filles : 174 aspirantes y ont pris part. 79 ont été déclarées admissibles :

Mlles Andrieu, Arlet, Avezou, Barçagol, Bayles, Bonhomme, Bonnal, Brouel, Brunies, Cadiergues, Calmès, Capsal, Cardonnel, Carreyrou, Castillac, Cavalie, Cazals, Cèpède, Chastanel, Claffray, Chouréat, Mathilde, Conty, Couderc, Darnaud, Darnis, David, Deguilhem, Delsol, Delpeuget, Eyrolle, Fages, Fargues, Fadens, Gisbert, Granet, Grat, Hart de Keating, Henderson, Hermès, Hug, Lacourt, Lacroux, Lagarrigues, Lajugie, Lasguignes, Lavabre, Lavaysse, Lestrade, Mabon, Malleville, Merzaud, Monson, Mousset Jeanne, Mousset Yvonne, Olié, Olivier, Pendaries, Périé, Picard, Picaut, Pradines Andree, Pradines Hayde, Rabanel, Ressiguier, Salamagne, Souillou, Souliadié, Soullillet, Tailhade, Taule, Théron Louise, Théron Jeanne, Traucou, Tranier, Traux, Vareilles, Vayré, Vernhes Marthe, Viala.

Les examens continuent.

Chez les Retraités des Chemins de fer

Dimanche a eu lieu dans les salles de l'hôtel des Ambassadeurs le banquet organisé par la Société Fraternelle des Retraités des chemins de fer.

60 convives assistaient à cette fête de famille que présidait M. Prat-Bancarel, inspecteur, délégué de M. le directeur de la Compagnie d'Orléans.

A la table d'honneur avaient pris place MM. le docteur Couderc, chef adjoint, représentant M. de Monzie, sous-secrétaire d'Etat à la marine marchande, Gayet, adjoint au maire de Cahors, Bru, président de la Société, Sire, vice-président, Berty, trésorier, Descargues, secrétaire.

De nombreux délégués de Capdenac et de Brive avaient répondu à l'invitation.

La presse était représentée par la *Dépêche*, la *France de Bordeaux*, le *Télégramme*, le *Réveil du Lot*, et le *Journal du Lot*.

Le dîner fort bien composé fut très goûté de tous les convives qui ne ménagèrent pas les félicitations au maître d'hôtel.

Au dessert, la série des toasts commença. M. Bru, président, ouvrit le feu.

DISCOURS DE M. BRU

En prenant la parole, M. Bru dit qu'il a le devoir de saluer la mémoire du regretté camarade Caumont, président de la Fraternelle, qu'une mort prématurée a ravi à l'affection de tous.

M. Bru fait un éloge mérité du disparu et il propose d'adresser à la famille l'adresse de condoléances suivantes :

« Les membres de la Société l'Union Amicale, des agents retraités des Chemins de fer français réunis en Assemblée générale annuelle, ce jour 22 juin 1913, expriment à la famille Caumont ses plus sincères condoléances pour la perte douloureuse de leur regretté Président, et la prie d'accepter en leur nom la reconnaissance de ses bienfaits avec l'expression sincère et amicale de tous leurs regrets. »

M. Bru remercie ses camarades de l'honneur qu'ils lui ont fait en le nommant président de la Société fraternelle des retraités des chemins de fer et il les assure de tout son dévouement.

En excellents termes, il exprime la joie qu'il éprouve de célébrer pour la 2^e fois cette fête familiale, surtout au milieu de camarades qui tous ont collaboré à la prospérité de la grande bienfaitrice et protectrice qui est la Compagnie d'Orléans.

M. Bru rappelle ensuite le but de la Société qui est basée sur les principes d'ordre philanthropique et humanitaire.

Il espère que chacun aura à cœur de concourir à son développement.

Au milieu des applaudissements, il dit les regrets qu'il éprouve de ne pouvoir aujourd'hui faire, à l'occasion de la fête, une surprise agréable aux camarades Delsol, Loison, Couderc et Labarthe en leur apportant la médaille d'honneur du travail à laquelle ils ont droit et qu'ils ont bien méritée.

Un retard dans la transmission des dossiers a empêché la nomination pour cette date, mais ce sera pour le 14 juillet.

M. Bru formule divers desiderata de la part des retraités et il prie M. Prat-Bancarel, inspecteur de l'exploitation, délégué de la Compagnie à cette fête familiale de les transmettre à la Compagnie.

M. Bru remercie M. Couderc, maire de Limogne, délégué de M. de Monzie, sous-secrétaire d'Etat à la marine marchande, d'être de la fête.

Tous les convives auraient été heureux que le nouveau sous-secrétaire d'Etat les eût honorés de sa présence. Mais des raisons multiples l'ont retenu à son poste.

Néanmoins, M. Bru adresse, au nom de tous ses camarades, ses félicitations à M. de Monzie qui « saura par sa haute compétence des choses, par son talent, son savoir, son intelligence, arriver aux plus hautes fonctions de la hiérarchie politique pour le plus grand bien du département et de la République ».

M. Bru prie M. Couderc de vouloir bien être l'interprète de la Société en transmettant ses félicitations à M. de Monzie et le vœu suivant :

« Que M. de Monzie, député, sous-secrétaire d'Etat à la Marine, veuille bien intervenir auprès des Pouvoirs Publics, pour faire accorder une subvention à la Société de l'Union Amicale des Retraités des Chemins de Fer Français, dont le siège est à Cahors. »

« Je rouvrirai pas, ajoute M. Bru, non plus l'honorable M. Gayet, délégué de M. le docteur Darquier, notre président d'honneur, qui, pour des raisons personnelles et regrettables, n'a pu se rendre à notre invitation. « Bien qu'un peu tard, je ne puis laisser passer cette occasion exceptionnelle de féliciter le nouveau légionnaire que nous serions si heureux d'avoir au milieu de nous. »

« En raison des services rendus dans les multiples fonctions qu'il exerce, M. le docteur Darquier, maire de Cahors, futur conseiller général, sans compter les autres dignités qu'il tendent à être nommé chevalier de la Légion d'honneur par le gouvernement qui a su apprécier les services rendus par notre docteur et maire à la population cadurcienne et à la République. »

« Je crois d'avance avoir ici l'assentiment unanime de l'assemblée pour féliciter en son nom, notre sympathique chevalier de la Légion d'honneur de cette distinction honnorable et méritée. Je remercie aussi et souhaite la bienvenue à nos camarades délégués des sociétés de Brive et de Capdenac, qui ont bien voulu répondre à notre invitation. »

« Je les remercie bien sincèrement ces pionniers fondateurs des ravissantes sociétés d'union amicale qui apportent parmi nous un peu de réconfort et qui sont pour nous un exemple élogieux de solidarité fraternelle. »

M. Bru remercie également les membres de la presse régionale et locale d'avoir bien voulu assister à cette fête de famille.

M. Bru formule de façon précise les desiderata des anciens cheminots et il termine ainsi son éloquent discours :

« Je lève mon verre à la prospérité de la société, je bois à la santé de notre distingué directeur de la C^e d'Orléans, M. Nigod, notre Président d'honneur qui a bien voulu faire partie de la société en qualité de membre honoraire et accueillir avec bienveillance toutes nos revendications transmises par l'intermédiaire de ses délégués que nous remercions encore pour leurs démarches en notre faveur ; je remercie les membres ici présents ainsi que les délégués des autres sociétés, les invités qui ont bien voulu nous honorer de leur présence, en leur donnant rendez-vous à tous à la fête prochaine qui sera imbuée j'espère de la même sincérité et de la même cordialité réciproque. Je vous dis donc au revoir à tous à la fête prochaine. Vive la C^e d'Orléans, vive les cheminots. »

Une triple salve d'applaudissements accueille les excellentes paroles du sympathique président.

DISCOURS DE M. BERTY

Monsieur le Président, Messieurs, Chers Camarades,

Permettez, je vous prie, à un vieux serviteur de la C^e d'Orléans, devenu

plus tard fonctionnaire de l'Etat, et enfin, trésorier de l'Union Amicale des retraités, d'adresser personnellement à M. Gayet, notre adjoint, qui représente ici M. Darquier, notre sympathique maire de Cahors, ses remerciements les plus vifs et les plus sincères pour avoir bien voulu, avec sa parfaite bonhomie, accepter notre cordiale invitation à cette fête de la vieille famille des cheminots.

Ah ! Messieurs, combien je suis heureux de pouvoir compter parmi les convives qui sont assis à cette table, M. Gayet, adjoint au Maire de Cahors, un précieux auxiliaire de ce magistrat municipal.

L'année dernière, à pareille époque, M. le Maire me disait de l'inscrire en tête de la liste des membres honoraires, et par déférence je lui répondais que son inscription n'y figurait qu'après le banquet de 1912.

Saluons aujourd'hui, Messieurs, cette inscription, car elle nous a porté bonheur.

Beaucoup d'autres ont imité son exemple et au nom de notre modeste Association, je leur dis merci du fond du cœur en les assurant de la bonne garde de leur argent.

Tant que je serais trésorier de l'Union, le produit des versements de nos membres honoraires ne recevra qu'une seule et unique destination.

Il servira, comme le comporte d'ailleurs nos statuts, à soulager rien que les infortunes.

Qu'il me soit permis aussi d'adresser mes remerciements personnels à M. le D^r Couderc, maire de Limogne, attaché au cabinet de notre éminent député, M. de Monzie, sous-secrétaire d'Etat à la marine, qui, ne pouvant être des nôtres, a bien voulu déléguer M. Couderc pour le représenter.

Je profite de l'occasion qui m'est offerte Messieurs, pour dire au délégué de M. le sous-secrétaire d'Etat, combien nous serions heureux et principalement le trésorier, s'il voulait bien être l'interprète des membres du bureau de l'Union Amicale pour solliciter du sous-secrétaire d'Etat sa bienveillante intervention à l'effet de nous faire obtenir une subvention des pouvoirs publics.

Notre Société qui n'a que deux ans d'existence, n'est pas encore bien riche et elle a besoin aussi de faire appel à la générosité de M. le Ministre de l'Intérieur qui s'intéresse toujours aux Sociétés comme la nôtre.

C'est par l'intermédiaire de notre brillant Député que nous pouvons obtenir satisfaction et c'est pourquoi je prie M. Couderc de prendre ma supplique en considération.

Je connais d'ailleurs les sentiments qui animent notre Député lorsqu'il s'agit de soulager des infortunes et je suis persuadé qu'il aura à cœur de nous être agréable lorsque son collaborateur dévoué lui aura fait part de nos desirs.

Je salue Messieurs, du plus profond de mon cœur, nos amis de la Presse locale et régionale, et je les remercie d'avoir répondu à notre appel.

Tous les sociétaires de l'Union Amicale savent, comme moi, que MM. Bergon, Gau et Bonnet ont toujours prêté leur gracieux concours à l'Association et je les remercie personnellement.

Merci aussi à nos camarades de Brive et de Capdenac dont leur présence a donné à cette fête un caractère intime et fraternel.

Merci à vous tous, mes chers camarades d'avoir pu assister à cette fête de famille en bonne santé. Je forme des vœux pour qu'il en soit de même l'année prochaine et les années suivantes, car l'on est toujours heureux de se revoir dans des agapes fraternelles comme celle d'aujourd'hui.

Ma tâche ne serait pas complète si je n'adressais pas, comme l'a fait notre cher Président, des remerciements à M. le Directeur de la C^e d'Orléans pour avoir bien voulu se faire représenter aujourd'hui parmi nous.

Merci aussi à l'honorable M. Prat Bancarel, le très distingué Inspecteur de l'exploitation qui a reçu en dernière heure l'insigne honneur de représenter M. Nigod.

Je serai encore bien ingrat, si je négligeais de féliciter M. Monestier, le très sympathique maître d'hôtel qui a su si bien nous recevoir et nous régaler par un menu exquis et très apprécié.

Je forme des vœux pour que l'inauguration de cette belle salle lui porte bonheur.

Je bois, chers camarades, à tous nos invités, à vous tous chers amis, à Mme Monestier, aux absents et je vous dis merci et à l'année prochaine.

Ces excellentes paroles furent vivement applaudies et M. Berty fut très félicité.

DISCOURS DE M. GAYET

Messieurs,

Je ne m'attendais pas à l'honneur d'avoir à remplacer à ce banquet notre maire empêché.

Tout en regrettant de ne pas le voir parmi nous, je pardonne volontiers les circonstances, qui en éloignant de cette fête le docteur Darquier, m'ont valu le plaisir de représenter la municipalité à ce banquet.

Son absence vous privera, d'une de ces allocutions familières dans lesquelles il sait allier la bonne grâce à l'esprit d'a propos. Je vous apporte ses excuses et je suis certain d'interpréter votre sentiment unanime en vous demandant de lui exprimer vos regrets.

Ma première parole sera pour adresser un souvenir ému à la mémoire de votre regretté Président et ami Caumont, qu'une maladie cruelle a si prématurément enlevé à l'affection de nous tous. Son esprit éclairé et son inlassable dévouement à la cause mutualiste, savait attirer à lui l'estime et la sympathie de tous ceux qui l'approchaient.

Permettez-moi au nom de la Municipalité d'adresser tous mes remerciements à votre dévoué Président M. Bru, et à M. Berty, votre trésorier pour les paroles élogieuses qu'ils viennent de nous adresser. Je suis heureux de leur exprimer devant vous, toutes nos félicitations pour le zèle et la diligence qu'ils apportent à la direction de votre Société.

Vous savez tous, combien nous sommes attachés à l'idée mutualiste et en toutes circonstances, nous serons heureux de vous prêter notre concours.

Nous pensons comme vous, qu'une œuvre comme celle qui réunit toutes vos volontés a droit à toute bienveillance et toute sollicitude.

Le but de votre association est, à un double titre, digne de tous les éloges.

En rendant plus étroits les liens d'amitié qui vous ont unis alors que vous étiez les dévoués serviteurs de la Compagnie d'Orléans ; elle a su en même temps les rendre plus efficaces. Vous êtes toujours restés les amis d'autrefois, conservant avec joie le souvenir d'un même labeur, et cette amitié sur vos camarades malheureux ou déshérités. A ceux-là, pour qui la vie a réservé des épreuves trop dures, vous apportez le réconfort de votre bienveillant intérêt et le soulagement matériel d'un secours pécuniaire.

On ne peut mettre son esprit au service d'une meilleure idée et intéresser son cœur à une œuvre plus belle.

Au nom de la municipalité, je forme les vœux les plus sincères pour la prospérité de votre association.

En mon nom personnel je vous remercie de m'avoir appelé parmi vous et je souhaite que les jours à venir trouvent votre société de plus en plus florissante.

Je lève mon verre en son honneur et bois à la santé de vous tous.

Les convives applaudissent chaleureusement M. Gayet.

DISCOURS DE M. COUDERC

M. le Docteur Roger Couderc, chef adjoint de M. le Sous-Secrétaire d'Etat à la marine marchande, prend la parole.

Il dit que c'est avec regret que M. de Monzie n'a pu se rendre à cette belle fête de famille. Il aurait été heureux d'être aujourd'hui à côté de MM. Bru et Berty qui en s'occupant activement de la Société fraternelle font une belle œuvre de solidarité et de mutualité.

M. Couderc dit qu'il transmettra à M. de Monzie les vœux formulés par la Société et il est certain que M. de Monzie s'emploiera à donner la plus large satisfaction aux demandes légitimes et qu'il ne sera pas excessif des Retraités des chemins de fer.

M. Couderc boit au président M. Bru, à tous les convives et à la prospérité de la Société fraternelle.

De vifs bravos saluent les excellentes paroles du chef adjoint de M. de Monzie et un ban est battu en l'honneur du Sous-Secrétaire d'Etat à la marine marchande.

DISCOURS DE M. PRAT-BANCAREL

Messieurs, Mes Chers Camarades, Comme il vous l'a dit lui-même, M. le Directeur de notre C^e n'a pu à son grand regret répondre à votre aimable invitation ; et il m'a fait l'honneur de me déléguer pour le remplacer auprès de vous.

Si j'en suis vivement flatté, je le regrette non moins vivement pour vous, qui êtes privés aujourd'hui du plaisir d'entendre sa parole chaude et vibrante, toujours si profondément encourageante.

Messieurs, votre union amicale est encore jeune ; mais elle n'en va pas moins en progressant chaque jour, grâce à tout ce qu'a fait pour elle votre regretté ancien président, M. Caumont. Je m'associe de tout cœur à la peine que vous a causée sa perte encore récente. Je sais bien que cette marche progressive ne fera que continuer sous la direction éclairée de M. Bru, aux côtés duquel je suis heureux de me trouver aujourd'hui. Et je ne puis que vous féliciter pour votre organisation fraternelle, témoignage de l'estime réciproque et de la bonne camaraderie qui unissent les agents de chemin de fer, qu'ils soient encore au service ou qu'ils l'aient quitté.

Vous avez d'ailleurs sous les yeux un exemple frappant de ce que peuvent ces efforts, dans la Société de vos camarades de Brive. La situation est brillante ; et elle le doit tout entier au zèle et au dévouement de son infatigable président, M. Pommier. Je me garderai bien d'en dire du mal, d'abord parce qu'il est mon président, il a bien voulu, en effet, me compter au nombre de ses membres honoraires, puis ensuite et surtout parce qu'il est mon ancien, et qu'à ce titre, il a droit, lui comme vous tous, mes chers camarades, à mon respect et à mon admiration pour toute la vie de travail et d'honneur que vous avez consacrée au service de notre C^e.

M. le Président, vous avez renouvelé un vœu qui je le sais tient au cœur à tous les retraités, celui du permis de famille annuel sur les réseaux étrangers.

Après avoir exprimé ce vœu, M. Pommier, qui par son inlassable persévérance a obtenu tant de faveurs pour ses vieux camarades, disait que lorsqu'il pourrait avoir cela-là, il prendrait une seconde retraite ; celle de réclamer ! Je me ferai donc un devoir de rappeler ce vœu, espérant qu'il sera bientôt fait droit à votre si légitime revendication. Vous avez aussi élaboré un programme de desiderata, qui laisse supposer, mon cher Président, un renversement des rôles : c'est nous qu'on prendrait pour des retraités, en présence de

voire activité dévorante. Mettez donc ce programme au point et je suis persuadé que notre bienveillante administration, en répondant à vos desirs dans la mesure du possible, saura prouver sa reconnaissance pour vos longs services passés.

Ma dernière parole, Messieurs, sera une parole de respect et de dévouement pour M. Nigou, notre éminent directeur, en l'honneur duquel je vous demande la permission de lever mon verre. Je le lève aussi en l'honneur de tous les retraités de la C^{ie} d'Orléans, et pour la prospérité de vos familles et de votre société.

Les paroles du délégué de M. le Directeur de la C^{ie} d'Orléans sont couvertes par des bravos prolongés et un ban est battu en l'honneur de M. l'inspecteur Prat-Bancarel.

DISCOURS DE M. GAU
Messieurs,

Mes confrères de la presse locale et régionale m'ont confié le périlleux honneur de vous exprimer, en leur nom comme au mien, leurs remerciements pour l'aimable attention qui vous a fait nous offrir une place à ce banquet de Famille.

J'en éprouverais, certes, quelque embarras, en songeant que je suis le dernier venu parmi mes confrères du Lot et, partant, sans doute, le moins qualifié, si je ne voyais déjà que notre récente connaissance est en train de prendre les caractères d'une vieille amitié.

Chez les journalistes, comme chez les cheminots, on a le souci et la nécessité d'aller vite. Notre vie, à toute vapeur, si elle n'en est pas plus longue, en est, certes, mieux remplie.

Aujourd'hui, messieurs, les cheminots retraités nous ont donné un exemple de solidarité, de confiance et d'union professionnelles, auquel nous sommes heureux d'applaudir. Il s'en dégage un enseignement que nous nous ferons un devoir de traduire pour le bénéfice de tous.

Mais, ce que nous ne pourrions pas exprimer et rendre sensible comme nous le voudrions, c'est la cordialité, la sympathie, le désintéressement qui sont les seuls mobiles des actes de votre Société.

Les conseils généraux, messieurs, que donnent vos superbes automnes et vos splendides hivers, peuvent être médités avec fruit par les printemps radieux des jeunes cheminots, qui, en marchant sur vos traces, resteront toujours dans la voie de la justice, du progrès et de l'honneur.

Je lève mon verre au Bureau de l'Union Amicale, à la prospérité de votre Société !

M. Gau est vivement applaudi par tous les convives.

La série des discours est terminée, les convives se rendent au café de la Promenade. Le café servi, il est fait appel aussitôt à la bonne volonté des chanteurs.

Et c'est ainsi que tour à tour furent applaudis MM. Roux, Delahut, Ferré, Malrieu, Bédou, Sire, Cammas, etc., qui charmèrent et égayèrent, par des chansonnettes et monologues, les convives.

La fête fut continuée ensuite au café de Bordeaux, au milieu de la gaieté générale.

Mais, même les choses les meilleures ont une fin : à cinq heures, les convives se retirèrent après avoir échangé de cordiales poignées de main et en se donnant rendez-vous à l'année prochaine.

Pour notre part, très sincèrement, nous tenons à féliciter les Retraités des chemins de fer, et en particulier MM. Bru, Berty, Sire, de leur belle fête, et à les remercier de leur cordiale invitation et de leur aimable accueil.

L. B.

AVIS AUX ÉLÈVES

Le Comité du dépôt de remonte d'Aurillac a commencé ses achats dans notre département. A ce sujet, il convient de signaler des procédés extrêmement regrettables dont sont victimes les éleveurs et propriétaires des chevaux présentés.

Des intermédiaires, marchands de bestiaux, précèdent d'une heure environ le Comité dans les différentes localités où il se rend et achètent les chevaux amenés qu'ils trouvent généralement dans les deux ou trois auberges du village.

Le marché conclu, ils font présenter ces chevaux au Comité de remonte par ceux auxquels ils les ont achetés et encaissent le surplus. C'est en opérant ainsi que ces intermédiaires réalisent sur chaque tête de cheval un gain qui varie de 250 à 300 francs, sans bourse délier.

Très au courant des prix fortement majorés, qu'atteignent actuellement les chevaux d'âge, connaissant bien, en outre, le genre de chevaux que réclame l'armée, ils opèrent ainsi, sans risques, réalisant des gains scandaleux au détriment de ceux qui devraient en être les légitimes bénéficiaires.

Nous ne saurions trop mettre en garde les intéressés contre de tels procédés qui n'ont qu'un but : réaliser des bénéfices considérables en frustrant de malheureux éleveurs ou propriétaires trop crédules.

Conseil municipal

Le Conseil municipal de Cahors se réunira à l'hôtel de ville le vendredi 27 juin courant à 8 heures du soir.

Ordre du Jour :

Nomination des Rosières.
Lettre de remerciement des employés municipaux et des établissements de bienfaisance.
Pétition des habitants de la rue Jean-Vidal.
Pétition des habitants du quartier de la Chartreuse.
Affaires diverses.
Rapports des commissions.

Ecole d'instruction des officiers de complément de Cahors

Jeudi 26 mai, huitième séance de manœuvre à double action avec fonctionnement du service de santé régimentaire.

Les officiers de complément qui désirent y assister sont priés de se rassembler, à six heures, au passage au-dessus des Artix, à 2 h. 50, au nord-est du pont de Cabes-sut.

Mort subite

M. Séraphin Bourdet, 72 ans, maréchal des logis de gendarmerie en retraite, qui travaillait dans une vigne, à Cabes-sut, a été frappé de congestion cérébrale et a succombé en quelques minutes.

Les obsèques de M. Bourdet ont eu lieu hier lundi, en présence d'une nombreuse affluence.

M. Bonnet, vice-président de la Société des militaires retraités, a prononcé un discours ému sur la tombe du défunt, dont la carrière fut bien remplie et qui conquit en 1870 la médaille militaire.

Classe 1896

Les camarades de la classe 1896 sont priés de vouloir bien assister à la réunion, qui aura lieu le samedi soir, 28 juin, à 8 heures et demi à la mairie de Cahors, pour fixer la date du banquet de la classe.

Trophée du Lot

L'éliminatoire du canton de Cahors se courra à Cahors le 14 juillet et comprendra les cantons de Cahors nord et sud, Lalbenque, Lauzès, St-Géry, Limogne.

Les engagements sont ouverts à partir du 16 juin, chez M. Marmiesse, place St-James, 1, Cahors, qui mettra à la disposition des coureurs qui en feront la demande les règlements de cette course.

Les engagements seront clos irrévocablement le 5 juillet au soir. Le trajet en est le suivant : Départ Cahors, Larroque-des-Arcs, Lamagdeleine, Savanac, Vers, Lauzès, St-Martin-de-Vers, Vers, Savanac, Larroque-des-Arcs, Cahors. Environ 55 kilomètres.

L'endroit du départ et celui de l'arrivée seront annoncés ultérieurement.

Les prix de cette éliminatoire seront les suivants :

1^{er} Prix : Une montre or et argent, valeur 50 francs ;
2^e Prix : Une montre argent, valeur 30 francs ;
3^e Prix : Un boyau type spécial, valeur 17 fr. 50 ;
4^e Prix : Une médaille vermeil ;
5^e Prix : Une lanterne acétylène.

Il est certain qu'étant donné le nombre et la valeur des prix attribués à cette éliminatoire, il y aura bon nombre d'engagements.

Un contrôle avec signatures sera installé à Lauzès.

Tribunal correctionnel

Audience du 23 Juin

CHASSEUR

50 francs d'amende à un braconnier.

OUTRAGES, IVRESSE ET TAPAGE

Marcel Clary, 48 ans, sans profession, de Cahors, étant en état d'ivresse, faisait du tapage dans les rues de la ville. Invité à se taire par les agents il ne voulut rien savoir et eut de mauvais raisons.

25 francs d'amende pour outrages aux agents, 5 francs d'amende pour ivresse, 5 francs pour tapage nocturne.

VOLS

Antoine Soulié, journalier, 54 ans, demeurant à Montgesty est inculpé de vols de récoltes.

Condamné à 6 mois de prison et à 16 francs d'amende par défaut, Soulié fit opposition à ce jugement.

Mais, comme la première fois, Soulié ne comparait pas à l'audience, le premier jugement est maintenu.

Orage

Un violent orage a éclaté mardi matin vers 3 h. 1/2 dans les environs de Cahors.

Une forte pluie est tombée pendant une heure, rafraîchissant la lourde température que nous subissons depuis plusieurs jours.

La foudre a commis quelques dégâts, notamment à Larroque-des-Arcs : la toiture de la chapelle St-Roch a été en grande partie enlevée. Il n'y a pas eu d'accident de personnes.

Arrondissement de Cahors

Blars

Conseil municipal. — Le Conseil municipal de notre commune s'est réuni dimanche sous la présidence de M. Lasfargues maire. Neuf conseillers sont présents.

Absent : M. Guiral Emile.
Le Conseil approuve le compte administratif fourni par le maire et procède ensuite au règlement définitif de l'exercice 1912.

Le budget supplémentaire de 1913 et le budget primitif de 1914 sont ensuite établis et votés.

La transformation de la taxe des prestations en taxe vicinale est maintenue pour 1914.
Plusieurs demandes d'assistance aux vieillards reçoivent ensuite satisfaction.

Arrondissement de Figeac

Gagnac

Dimanche 22 juin, le Conseil municipal s'est réuni à la mairie, sous la présidence de M. Bennet, maire, pour la session budgétaire. Tous les membres sont présents, excepté M. le Dr Molinié qui s'est fait excuser.

Le Conseil approuve les comptes de M. le Maire et du receveur municipal et vote ensuite le budget supplémentaire qui présente un excédent de 18 francs et le budget primitif de 1914 avec un déficit de 31 francs.

M. Marcellé, receveur de la poste, demande à louer à la municipalité une chambre au rez-de-chaussée, lorsque le transfert de la nouvelle poste aura lieu, au prix de 50 francs.

M. Roussille Jérémie demande à M. le Maire où en est-on au sujet de la captation d'eau potable au bourg de Gagnac. M. le Maire répond qu'après s'être entendu avec M. le conducteur des Ponts et Chaussées, l'endroit qui avait été convenu en premier lieu, ne saurait être choisi. M. Roussille alors indique un autre endroit du côté de Bel-Air qui donnerait l'eau nécessaire, à moins de frais.

M. Bénèche expose à l'assemblée qu'une gare de petite vitesse serait très utile à la commune et aux communes voisines à la station du Port-de-Gagnac : à cet effet il est émis un vœu.

Ensuite le Conseil demande que le village du Port-de-Gagnac soit éclairé dans le plus bref délai comme il avait été convenu avec M. Maldès et le Conseil municipal.

A 13 heures la séance est levée.

Marcihac

Nomination. — Dans notre numéro du 16 avril nous annonçons que notre excellent compatriote et ami Paul Mignat, actuellement détaché dans l'Afrique occidentale française venait d'être inscrit avec le n^o 2 sur le tableau d'avancement de chef armurier de 2^e classe.

Nous apprenons à l'instant qu'il vient d'être nommé à ce dernier grade et maintenu à Dakar (Sénégal).

Toutes nos félicitations pour cet avancement si rapide.

Nos compatriotes. — Par décret en date du 3 juin, M. Bénèche Wilfred juge de paix à Issoudun, est nommé juge de paix de 2^e classe à Denain (Nord).

M. Bénèche est un enfant de Marcihac et le frère de notre ami Elope Bénèche, professeur agrégé à la Faculté de médecine de Bordeaux, conseiller d'arrondissement de St-Géry.

Nous adressons à notre sympathique compatriote nos plus chaleureuses félicitations pour son avancement mérité.

Thémines

Accident. — Le sieur P..., maçon à Thémines, travaillait à la gare d'Assier, lorsque à la suite d'un faux mouvement, une lourde porte s'abat sur lui et le projetait violemment sur les rails : deux côtes enfoncées et fortes contusions à l'épaule.

La guérison nécessitera un long repos.

Albiac

Grave accident. — Le nommé Fabre, charretier au service de M. Vigier, de Couzou, venait de faire un chargement de bois. Arrivé à un tournant du chemin il se vit dans la nécessité de détacher l'un des chevaux, mais l'opération n'était pas encore terminée, que l'attelage repartait brusquement. La charrette se renversa sur le malheureux conducteur qui eut une cuisse fracturée et l'autre brisée. Il a été transporté d'urgence à Brive.

Arrondissement de Gourdon

Souillac

Société de pêche. — La société de pêche à la ligne de Souillac prie MM. les pêcheurs de vouloir bien respecter et surtout faire respecter les saisons d'éclouaison qu'elle a immergés sous le pont de Lanzac.

Ces saisons contiennent environ 160.000 alevins de carpes que la société se propose de déverser dans la Dordogne en temps opportun.

Bibliographie

La Vie Heureuse

Avec son numéro de juin, la Vie Heureuse apporte à ses lectrices, la première et la seule de toutes les publications féminines, une nouveauté sensationnelle. Grâce à un procédé original d'impression qui révolutionne le monde de l'illustration, ce numéro et les numéros suivants offriront les plus belles images qu'on puisse voir.

Et ces images mettent en même temps sous leurs yeux une sélection de l'actualité ; une composition de Lelong, d'un charme exquis, y montre la Journée des Drags, journée des élégances ; Les nouveaux Ballets russes ; M^{me} Georgette Leblanc-Mæterlinck dans l'admirable Marie-Magdeleine de Mæterlinck ; les Dernières créations des Peintres de la Femme ; Vingt modèles des couturiers à la mode illustrent le théâtre, la mode, les sports du jour.

Un texte qui unit heureusement l'agrément à l'utilité accompagne ces incomparables images. A côté de dialogues, de poèmes, de chroniques actuelles qui portent les signatures de Marcelle Tinayre, M^{me} Alphonse Daudet, Henry Bidou, Henri L. de Pérère, Sybil de Lancy, il réunit trois charmantes « attractions ». M. Raymond Recouly, écrivain le mieux informé des choses d'Angleterre apprend aux lectrices de la Vie Heureuse comment la Reine d'Angleterre va recevoir le Président de la République, en lisant ce long article illustré, précis et attachant, consacré à la Parure de la maison de campagne, elles verront comment on transforme un logis provisoire en un home confortable et souriant. Et elles trouveront, enfin, dans la troisième partie de l'Ombre du Bonheur, d'Henry Bidou, le dénouement de ce roman d'une émouvante humanité.

La Vie Heureuse, une fois de plus, est la publication indispensable aux femmes soucieuses de toutes les élégances.

Onésime RECLUS

Atlas de la plus grande France
160 planches in-4° en couleurs, 160 pages de texte en 20 livraisons. — Paris. — Atlinger Frères, éditeurs 2, rue Antoine-Dubois.

Le 4^e livraison a suivi de très près la 3^e. Elle renferme les cartes suivantes : Région du N.-E. (physique) au 1 : 1.500.000° ; Région de l'Est (sol et sous-sol). — Voies de communications et industries, Région Lorraine (productions du sol et du sous-sol) au 1 : 4.200.000° ; cartes du Territoire de Belfort, — des Bouches-du-Rhône, — du Calvados et du Cantal au 1 : 200.000°.

Dans le texte (8 pages) sont intercalés les petites cartes ci-après : Cartes géologiques des régions du N.-E. et du Cantal, — cartes des vignobles de la Côte-d'Or, — des communications par la Porte de Bourgogne, — des Côtes du Calvados, — de la densité de la population en 1911, — des Chambres et Tribunaux de Commerce. On trouve également un plan du port de Marseille et quatre coupes : Zones de Végétation dans le Jura, — coupes à travers le territoire de Belfort, — à travers le département du Cantal, — coupe des terrains entre les Vosges et Paris, et enfin un graphique montrant les progrès de l'extraction du minerai de fer dans la région lorraine.

Cette série de cartes et de graphiques montre combien sont variés les procédés employés par l'auteur pour rendre attrayant et fructueux l'étude de la géographie de notre belle France. Le nouvel Atlas, édité par MM. Atlinger, est une merveille de cartographie commentée par un texte à la fois simple et savant : c'est une œuvre hors de pair.

LA REVUE HEBDOMADAIRE

Sommaire du numéro du 21 juin.

Envoi, sur demande, 8, rue Garancière, Paris, d'un numéro spécimen et du catalogue des primes de librairie (26 francs de livres par an).

PARTIE LITTÉRAIRE

Ernest Seillière, Le Héros de Vittoria (1813). — A. Tibal, Maître de conférences à la Faculté des lettres de Nancy, Guillaume II. (A l'occasion de son jubilé). — Henri Bachelin, l'Héritage (IV). — Amiral Grivel, Mémoires (publiés par son neveu, M. le baron Grivel, et son petit-neveu, M. l'amiral Baelme) (II) (fin). — Jacques Sermaze, Poèmes. — Henry Bordeaux, La Vie au théâtre.

Notes et notices. — L'Actualité : Revues françaises. — Les Faits et les Idées au jour le jour. — La Vie mondaine. — La Vie familiale. — L'Art décoratif. — Chroniques sportive et financière.

PARTIE ILLUSTRÉE

Le Héros de Vittoria (1813) : Général J.-B.-L. Morin, en colonel du 5^e dragons (1776-1814), par Couvelet de Charleville, élève de David.

Actualités : L'amiral Grivel, pair de France (1778-1869). — L'amiral Grivel, sénateur (1778-1869). — Les principaux orateurs ayant soutenu, à la Chambre, la loi de trois ans, entourant M. Le Hérisse, président de la Commission de l'armée, et M. le généralissime Joffre, commissaire du gouvernement. — Mahmoud Chevket Pacha, grand vizir, assassiné le 11 juin 1913. — Saïd Halim Pacha, ministre des affaires étrangères du cabinet Mahmoud, nommé grand vizir.

L'aviateur Brindejonc des Moullins a parcouru en aéroplane, le 13 juin, en huit heures, la distance qui sépare Paris de Varsovie (1430 kilomètres). — L'attentat d'Hanoi. Les obsèques des victimes. — Le gouverneur général de l'Indo-Chine aux ob-

sèques des victimes de l'attentat d'Hanoi. — Le mouvement révolutionnaire contre les trois ans. Un café où l'on pétitionne sur les boulevards extérieurs.

Le Jubilé de l'empereur Guillaume : Guillaume II et sa mère l'impératrice Frédéricque ; Guillaume II enfant, en lieutenant ; Frédéric III ayant à sa gauche son fils aîné et à sa droite le prince Henri de Prusse ; l'empereur et sa femme le jour de leur mariage ; Guillaume II en docteur de l'Université d'Oxford ; Guillaume II empereur 1888 ; les six fils de l'empereur Guillaume.

Les fêtes de Jeanne d'Arc à Compiègne (six gravures).
Les Arts : Les adieux de M. Carolus Duran à la reine mère d'Italie, lors de l'inauguration de l'exposition de la Villa Médicis.

Académie de médecine : Le professeur Debove, élu, à l'unanimité, secrétaire perpétuel de l'Académie de médecine.

Au Maroc : Le colonel Mangin devant la casbah des Tadla. — La casbah des Tadla, centre d'opérations de la colonne Mangin.

Modes : A l'exposition de l'Art de l'enfance. — Silhouettes parisiennes dues à Mme Laffitte-Désirat.

L'Instantané, partie illustrée de la Revue hebdomadaire, tiré chaque semaine sur papier glacé, peut être relié à part à la fin de l'année. Il forme deux volumes de 300 pages.

ÉLÉGANCES PRATIQUES

POUR NOS GARÇONS

Blouse marine pour garçonnet de 8 à 9 ans. Très simple à faire, cette blouse, peut être exécutée dans un vêtement des parents, d'une nuance claire ou blanche et se porte avec un pantalon de couleur.

Les vêtements des garçonnets de cet âge, tout faits, sont relativement assez chers. Avec notre patron une femme un peu adroite réussira très bien, surtout que le patron est toujours accompagné d'une description détaillée ; un premier essayage avec une mousseline évitera des rectifications ou fausses coupes dans le tissu employé. Il faut 1 m. 35 de tissu en 0 m. 80 à 1 fr. 45 le mètre.

Le patron est donné gratuitement avec le n^o 27 du "Petit Écho de la Mode" en vente partout cette semaine. Ce même numéro contient aussi en supplément gratuit, une grande belle feuille de broderies décalquables au fer chaud.

Le Petit Écho de la Mode est le plus pratique, le plus complet, le plus littéraire de tous les journaux de mode. Plusieurs excellents PATRONS GRATUITS GRANDES FEUILLES de BRODERIES décalquables au fer chaud.

En vente partout : 10 cen. le numéro.

Applications générales de l'Électricité

ÉCLAIRAGE ÉLECTRIQUE

par Arc et Incandescence

ENSEIGNES ET MOTIFS LUMINEUX

Lustrerie - Appareillage - Sonneries

Téléphones privés et de réseau

Force Motrice, Dynamos

Moteurs courant continu, alternatif, monophasé et triphasé

ENTRETIEN ET RÉPARATIONS

PIERRE AGUZOU

Constructeur-Électricien

9, Rue du Lycée, 9 - Cahors

Livraison de moteurs dans les 24 heures

Tous nos travaux sont garantis de tout vice de construction

Prix défiant toute concurrence

Plans et devis sur demande

Location de décoration électrique

pour fêtes et soirées

TÉLÉPHONE 37

SCHNEIDER & C^o

Société en Commandite par Actions. — Capital : 22 Millions de Francs

Siège social, à Paris, 42, Rue d'Anjou.

MM. les Propriétaires des parts ou actions sont informés que le Gérant de la Société, usant des pouvoirs qui lui ont été conférés par l'Assemblée générale extraordinaire du 7 juin 1913, a décidé de porter le capital social à 36 Millions de Francs par la création de 25.000 parts ou actions nouvelles.

Ces parts ou actions seront émises au prix de 2.000 francs, payables comme suit :

1^o A la souscription, Fr. 500
2^o A partir du 31 Juillet jusqu'au 31 Décembre 1913, à la suite de versements effectués après le 31 juillet devant être majorés des intérêts à 4 1/2 % l'an à partir de cette date.

Ces titres seront créés jouissance de l'exercice 1913/1914 commencent le 1^{er} avril 1913 ; ils auront droit, en outre, à une répartition égale au dividende qui sera payé aux parts ou actions anciennes pour l'exercice 1912/1913 les 15 décembre 1913 et 15 juin 1914.

Sur les 25.000 parts ou actions nouvelles, mille, soit 12.500, sont réservées par préférence aux propriétaires des 75.000 parts ou actions anciennes auxquels est attribué :

1^o Un droit de souscription irréductible à raison d'une part ou action nouvelle pour six parts ou actions anciennes ;
2^o Un droit de souscription réductible sur celles de ces 12.500 actions pour lesquelles n'aurait pas été exercé le droit irréductible. La répartition, s'il y a lieu, s'effectuera au prorata des parts ou actions nouvelles souscrites à titre réductible.

Pour l'exercice de leur droit, MM. les Propriétaires devront envoyer leur bulletin de souscription accompagné de leurs titres ainsi que le montant du premier versement de 500 francs par part ou action souscrite à titre irréductible.

Le premier versement de 500 fr. sur chaque part ou action souscrite à titre réductible devra être effectué à la répartition, soit le 21 juillet 1913.

La souscription sera ouverte du 28 juin au 8 juillet 1913 à la BANQUE DE L'UNION PARISIENNE, à Paris, 7, Rue de Valenciennes, 14, à Le Havre, à Caen, à Rouen, à Orléans, à Bourges, à Clermont-Ferrand, à Lyon, à Marseille, à Bordeaux, à Nantes, à Saint-Nazaire, à La Rochelle, à Pau, à Bayonne, à Biarritz, à Pau, à Toulouse, à Montpellier, à Nîmes, à Avignon, à Marseille, à Aix, à Nice, à Cannes, à Monaco, à Menton, à Ajaccio, à Bastia, à Calvi, à Corte, à Ajaccio, à Bastia, à Calvi, à Corte.

La Notice est publiée au Bulletin des Sociétés Financières, du 9 Juin 1913.

COMPAGNIE DES CHEMINS DE FER DU MIDI

La Route des Pyrénées

A partir du mois de juillet, des services réguliers d'Auto-Cars, organisés par la Compagnie du Midi, permettront aux touristes d'admirer, sans fatigue les sites les plus grandioses de la merveilleuse région des Pyrénées.

Le premier circuit, de 275 kilomètres s'effectuera, en deux journées consécutives pour l'aller et le retour, de Luchon à Cauterets. Au départ de Luchon, les Auto-Cars passeront par le Col de Peyresourde (1.545 mètres d'altitude) Arreau, Payolle, (déjeuner), Gripp, le Col de Tourmalet (2.394 m.), Barèges, Luz-Saint-Sauveur et Cauterets. Au retour, le lendemain matin, les Auto-Cars prendront la route d'Argelès, puis celle de Lourdes ; ils traverseront le Col de Loucrup et Bagnères-de-Bigorre (déjeuner), Capvern et Saint-Bertrand-de-Comminges (arrêt de 45 minutes) pour arriver à Luchon à 18 heures. Ce service commencera à fonctionner dès le 1^{er} juillet.

Le second circuit (160 kilomètres) d'Ax-les-Thermes à Quillan ou inversement, par Font-Romeu (Cerdagne Française) se fera en deux demi-journées consécutives. Les départs auront lieu à partir du 15 juillet tous les jours et alternativement dans chaque sens du Grand Hôtel de Font-Romeu, situé à 1.800 mètres d'altitude ; le premier service se dirigera sur Ax-les-Thermes, par la vallée de Carol et le Col de Puymorens (1.650 m.) et comportera en outre une excursion dans la pittoresque vallée d'Orlu, le second, sur Quillan, par les Gorges de l'Aude célèbres dans le monde entier. Ces deux admirables excursions, que l'on peut faire également au départ d'Ax-les-Thermes ou de Quillan, comporteront des arrêts pour le déjeuner et dans les sites les plus pittoresques.

Ajoutons qu'à partir du 15 septembre, d'autres services d'excursions seront organisés au départ de Biarritz, sur Saint-Sébastien et Bilbao, Pampeune par les cols de la Maya et de Roncevaux, Cambo, Saint-Jean-Pied-de-Port et le Pays Basque.

Les voitures entièrement neuves sont de la marque Saurer et tout a fait adaptées aux excursions en montagne.

Ateliers de Nickelage

ÉTUDE
DE
M^c JULHIA
NOTAIRE A MONTCUQ

Purge
D'HYPOTHÈQUES LÉGALES

Suivant exploit, enregistré, du ministère de LUC, Huissier à Montcuq, en date des vingt-neuf et trente mai mil neuf cent treize, notification a été faite, conformément à l'article 2194 du code civil, pour qu'ils aient à prendre telles inscriptions d'hypothèques légales qu'ils aviseront, dans le délai de deux mois, et que faute par eux de ce faire, dans ce délai, les immeubles dont s'agit seraient et demeureraient définitivement purgés et libérés entre les mains de l'Hospice communal de Montcuq, acquéreur, de toutes hypothèques de cette nature.

Avec déclaration en outre à M. le Procureur de la République et aux sus-nommés que les anciens propriétaires des dits immeubles, outre les vendeurs, sont : 1^o M. Camille Alzin-Michel-Firmin, ancien notaire, domicilié à Montcuq où il est décédé le vingt-sept mai mil neuf cent douze, 2^o Madame Julie Chaule veuve de M. Jean-Pierre-Victor-Mamert Tachard, demeurant à Montcuq où elle est décédée, 3^o Et M. Valère Chaule, père de la précédente, décédé à Montcuq où il était domicilié quand vivait.

Et que tous ceux du chef desquels il pourrait être pris des inscriptions d'hypothèque légale n'étant pas connus du requérant, il ferait publier la dite notification dans un des journaux désignés pour les annonces judiciaires du département, conformément à l'avis du Conseil d'Etat du 9 mai 1807.

Pour extrait certifié sincère par le notaire soussigné.

Signé :
E. JULHIA.

ÉTUDE
DE
M^c LÉONCE DAVID
NOTAIRE A PUY-L'ÉVÊQUE (LOT)

Vente de fonds de commerce

Deuxième insertion

Suivant acte reçu par M^c DAVID, notaire à Puy-l'Évêque, le trois avril mil neuf cent douze, Madame Marthe LESCOUL, sans profession, veuve de M. Jean LAGASPIE, demeurant à Puy-l'Évêque, et actuellement boulevard Lasrosses, 6, à Toulouse, et M. René LAGASPIE, son fils, demeurant aussi à Toulouse, boulevard Lasrosses, n^o 6, ont vendu à M. Numa LAFFITE, pharmacien de 1^{re} classe, demeurant à Toulouse, rue du Printemps, n^o 20, autrefois, actuellement à Puy-l'Évêque.

Le fonds de commerce de pharmacie qu'exploitait à Puy-l'Évêque M. Jean LAGASPIE, connu sous le nom de « Pharmacie Lagaspie », en ce compris toutes les marchandises garnissant la dite pharmacie et le matériel servant à son exploitation.

L'entrée en jouissance a été fixée au trois avril mil neuf cent douze.

Les oppositions devront être faites, à peine de forclusion, dans les dix jours de la présente insertion et seront reçues en l'étude de M^c DAVID, notaire à Puy-l'Évêque.

Cette insertion est faite en renouvellement de celle parue dans le journal « Le Journal du Lot », sous le n^o 65 à la date du onze juin mil neuf cent treize.

Pour deuxième insertion.
L. DAVID.

Extrait
pour l'insertion légale d'un acte de Société
EN NOM COLLECTIF

Suivant acte sous signatures privées en date à Cahors du 31 mai 1913 enregistré.

Il a été formé une Société en nom collectif pour la fabrication et la vente de la liqueur dite « La Franciscaine », de l'« Elixir Végétal » ou autres, entre M. Antoine BACH, distillateur, demeurant à Cahors d'une part, et M. Joseph BOUBE, ancien négociant, demeurant à Perpignan, pour la durée de trente années, à partir du trente-un mai mil neuf cent treize.

Le capital social est fixé à la somme de : trente mille francs, le siège de la Société est à Cahors, la raison et la signature sociales sont « Bach et Boube » ; la signature appartient aux deux associés qui ne peuvent en faire usage que pour les affaires intéressant la Société.

Des originaux de cet acte de Société ont été déposés aux greffes du Tribunal de Commerce et de la Justice de Paix de Cahors.

Pour extrait :
BACH-BOUBE.

CHEMIN DE FER D'ORLÉANS

Sous une forme attrayante, la Compagnie d'Orléans vient de publier le second fascicule d'une série destinée à faire connaître quelques-uns de nos plus beaux pays de France. Cette plaquette, joliment éditée par Devambez, et consacrée au Limousin et à

ÉTUDE
DE

M^c PIERRE HUARD
AVOUÉ LICENCIÉ A CAHORS
41, Boulevard Gambetta
et 14, rue Fondue-Haute
Successeur de M^c Camille SAUTET
et Léon TALOU

VENTE
SUR
Surenchère du Sixième
A SUITE DE
LIGITATION
AU PLUS OFFRANT
ET DERNIER ENCHÉRISSEUR
Du troisième lot
de
DIVERS IMMEUBLES

Situés dans la commune de SAULIAC, canton de Lauzès, arrondissement de Cahors (Lot).

L'adjudication aura lieu le mardi huit juillet mil neuf cent treize à deux heures du soir, à l'audience des criées du tribunal civil de Cahors, au palais de justice de Cahors.

On fait savoir à qui il appartient :

Qu'en vertu d'un jugement contradictoirement rendu par le tribunal civil de Cahors le onze mars mil neuf cent treize, enregistré et signifié à avoué et à parties.

Et qu'aux requêtes, poursuites et diligences de :
1^o Madame Marguerite-Marie FABRE, sans profession, épou-

l'Auvergne, renferme tout à la fois des tableaux de mœurs, des contes, des légendes, etc., signés d'auteurs célèbres, voire même des chansons populaires. Tous ces textes, agréablement illustrés par Fraipont et accompagnés de notices et d'une préface dues à l'érudite écrivain qu'est Ad. Van Bever, constituent, pour les vacances prochaines, une sorte de guide pittoresque propre à de merveilleuses excursions dans nos deux plus riches provinces du centre.

Fête Nationale du 14 Juillet
Validité exceptionnelle des billets
Aller et Retour

A l'occasion de la Fête Nationale du 14 juillet 1913, la Compagnie d'Orléans rendra valables du jeudi 3 au dernier train du vendredi 18 juillet les billets *Aller et Retour*, ordinaires à prix réduits, délivrés aux prix et conditions des tarifs spéciaux G. V. n^{os} 2 et 402.

Ces billets conserveront leur durée normale de validité lorsqu'elle expirera après le 18 juillet.

Billets d'excursion

En Touraine, aux Châteaux des bords de la Loire et aux stations balnéaires de la ligne de Saint-Nazaire au Croisic et à Guérande.

1^{re} Itinéraire : 1^{re} classe : 86 francs — 2^e classe : 63 francs. Durée : 30 jours avec faculté de prolongation.

Paris — Orléans — Blois — Amboise — Tours — Chenonceaux et retour à Tours — Loches et retour à Tours — Langeais — Saumur — Angers —

Nantes — Saint-Nazaire — Le Croisic — Guérande et retour à Paris, *via* Blois ou Vendôme.

2^e Itinéraire : 1^{re} classe : 54 francs — 2^e classe : 41 francs. Durée : 15 jours sans faculté de prolongation.

Paris — Orléans — Blois — Amboise — Tours — Chenonceaux et retour à Tours — Loches, et retour à Tours — Langeais, et retour à Paris, *via* Blois ou Vendôme.

Ces billets sont délivrés toute l'année.

La Compagnie d'Orléans a organisé dans le grand hall de la gare de Paris Quai-d'Orsay une exposition permanente d'environ 1600 vues artistiques (peintures, eaux-fortes, lithographies, photographies), représentant les sites, monuments et villes des régions desservies par son réseau.

L. MAURY
Chirurgien-Dentiste
Diplômé de la Faculté de Médecine de Paris
Lauréat de l'École Dentaire de France
DENTISTE DU LYCÉE GAMBETTA
et des Ecoles Normales
8, RUE FÉNELON, en face la Halle
Consultations de 9 à 6 heures
Le propriétaire-gérant :
A. COUESLANT.

MARCHÉ DE LA VILLETTE

Lundi 23 Juin 1913

ESPÈCES	ENTRÉES		REVENUS	PRIX PAR 1/2 KILOG.		
	DIRECTES	au Marché et à l'Abattoir		1 ^{re} qualité	2 ^e qualité	3 ^e qualité
Bœufs.....	2.727		119	0,85	0,78	0,70
Vaches.....	1.358	517		0,78	0,72	0,68
Taureaux.....	271			0,74	0,70	0,66
Veaux.....	2.153	2.257	92	1,00	0,95	0,90
Moutons.....	17.336	12.631	3.072	0,98	0,94	0,86
Porcs.....	4.625	3.359	»	0,60	0,59	0,57

OBSERVATIONS. — Vente un peu plus facile sur les bœufs, mauvaise sur les veaux, moutons et porcs.
Les provenances du Lot, du Lot-et-Garonne, de l'Aveyron et du Cantal ne peuvent être classées qu'en deuxième et troisième qualités.

enregistré, M. Roger VAQUIÉ, propriétaire à Sauliac, assisté de M^c HUARD avoué, a déclaré sur-enchérir du sixième en sus des charges le dit troisième lot.

En conséquence et par suite de la déclaration de surenchère dont s'agit.

Et aux requêtes, poursuites et diligences de M. Roger VAQUIÉ, propriétaire, domicilié à Sauliac, ayant M^c HUARD pour avoué constitué près le tribunal civil de Cahors, avec élection de domicile en son étude, boulevard Gambetta, n^o 41.

En présence ou eux dûment appelés de :
1^o les mariés FABRE-CANCÉ ;
2^o Madame veuve AUGIER ;
3^o M. Auguste FABRE ;
4^o les mariés FABRE-RETAILLEAU, tous sus nommés, qualifiés et domiciliés, demandeurs, ayant poursuivi la vente sur licitation ayant M^c HUARD pour avoué constitué ;
5^o les mariés FABRE-ANDRIEU, également sus nommés, qualifiés et domiciliés, co-licitants, ayant M^c BILLIÈRES pour avoué ;
6^o M. Auguste FABRE, propriétaire, domicilié à Sauliac adjudicataire surenchéri.

Il sera procédé le mardi huit juillet mil neuf cent treize, à deux heures du soir, à l'audience des criées du tribunal civil de Cahors, au palais de justice à Cahors, à la vente des biens ci-après ayant formé le troisième lot des biens licités.

DÉSIGNATION
DES BIENS A VENDRE
Troisième lot
1^o Un immeuble en nature de bois pâturés situé au lieu dit Poujols, formant les numéros 985, 986 et 987, section A, du dit plan, d'une contenance cadastrale de vingt-sept ares vingt centiares, confrontant à Blanc, Cousy et chemin.
2^o Un immeuble nature de vigne situé au lieu dit Côte Del Mas, formant le numéro 1210,

section C, du dit plan, d'une contenance de quatre ares, confrontant à Daynac, Vacquie et chemin.
3^o Une maison située au lieu dit Côte Del Mas, avec son patus, formant le numéro 1210, des mêmes plan et section imposée pour un revenu de onze francs vingt-cinq centimes, confrontant avec Vacquie, Delluc et chemin.

MISE A PRIX

Les biens immeubles ci-dessus désignés seront remis en vente sur la mise à prix de deux cent quarante francs, ci. **240**

Les frais de la première adjudication et ceux de la présente surenchère seront payables par l'adjudicataire en sus de son prix ; seuls les frais de partage et licitation exposés au jour de la première vente viendront en diminution du prix, le tout payable dans les dix jours de la vente.

Une expédition du cahier des charges a été déposée au greffe du tribunal civil de Cahors pour servir de minute d'enchères.
Pour extrait certifié conforme, Cahors le 21 juin 1913,
L'avoué surenchérisseur,
P. HUARD.

Enregistré à Cahors le
juin mil neuf cent treize, fol. case , reçu un franc quatre-vingt-huit centimes, décimes compris.
Le Receveur,
Signé : PEZEU.

Pour tous renseignements, s'adresser à M^c HUARD avoué surenchérisseur, lequel, comme tous les avoués occupant près ledit tribunal, pourra être chargé d'enchérir.
Cahors, Imp. A. COUESLANT

LES VIVEURS
DE PROVINCE
PAR XAVIER DE MONTÉPIN

TROISIÈME PARTIE
Diane et Blanche

XIV

Le dénouement de la seconde idée de Gontran

Le battant du secrétaire s'abattit... Un cri de triomphe jaillit des lèvres du jeune homme, mais se métamorphosa presque aussitôt en cri de terreur...

Un rire éclatant retentissait auprès de la porte entr'ouverte de l'antichambre, et la voix sonore et railleuse du baron de Polart disait :

— Bravo, vicomte ! foi de gentilhomme, pour un début, voilà qui promet !... à la façon dont vous commencez, je vois à merveille que, dans quelques mois, messieurs les forçats du bagne de Toulon solliciteront de vous des leçons que vous leur accorderiez avec bienveillance, ainsi que ce-

Reproduction interdite aux journaux n'ayant pas de traité avec l'Agence Favre.

la se doit entre collègues !... Tudieu, mon gaillard, comme vous pratiquez l'effraction ! bravo ! bravo !

A peine M. de Polart venait-il de prononcer ces dernières paroles, que Gontran, revenu de sa stupeur, mais la tête perdue, à demi fou de honte et de rage, ne sachant plus ce qu'il faisait et obéissant à un mouvement instinctif de violence et de fureur, se précipita sur lui, le poignard levé, avec l'intention parfaitement arrêtée de le frapper en pleine poitrine.

Le baron, sans manifester plus d'émotion que la veille, lorsque Gontran l'avait menacé de sa cravache, attendit le choc de pied ferme et sans reculer d'un pas.

Seulement, à l'instant précis où le jeune homme allait l'atteindre, il étendit sa main puissante et saisit le bras armé dans la chair duquel ses doigts s'enfoncèrent comme les mâchoires de fer d'un étau.

Le vicomte, dominé par cette force vingt fois supérieure à la sienne, poussa un gémissement douloureux et lâcha son poignard que le baron repoussa du pied jusqu'à l'autre bout du salon, en s'écriant avec un joyeux rire :

— Pardieu, mon cher vicomte, vous êtes étonnant ! Comment se fait-il que vous, (un garçon d'esprit, après tout), vous n'avez pas compris qu'il ne fallait pas jouer ce jeu-là avec moi, sous peine de perdre infail-

liblement la partie ?
Le baron s'interrompit, en voyant Gontran devenir pâle comme un mort et en le sentant chanceler.

— Qu'avez-vous donc ? lui demanda-t-il.

— Vous me brisez le bras... balbutia Gontran d'une voix à peine distincte.

En effet, il était au moment de s'évanouir sous la pression horriblement douloureuse de la main de M. de Polart.

Ce dernier lâcha prise tout aussitôt. — C'est ma foi vrai... dit-il, j'oublie toujours que mes doigts sont de véritables tenailles et qu'ils broient ce qu'ils croient seulement serrer.... Etes-vous mieux, maintenant ?

— Oui... fit Gontran dont la pâleur livide commençait à se dissiper.

Le baron reprit : — C'est fort bien, et maintenant je puis sans inconvénient procéder... — A quoi ?

— Vous allez voir... Apprêtez-vous à rire de tout votre cœur, mon cher vicomte, car ce sera fort gai...
Le sens de ces mots parut tout à fait inexplicable à Gontran. Il venait de commettre une double tentative de vol avec effraction et d'assassinat. Comment quelque chose de gai, ainsi que venait de le dire le baron, pouvait-il résulter de cette situation terrible ?

Quelque menace de terrible ven-

geance ne se cachait-elle pas plutôt sous ces paroles énigmatiques ?

La physionomie de M. de Polart restait sereine, et même souriante, tandis que les plus terribles angoisses se peignaient sur les traits bouleversés de Gontran.

Le baron s'approcha de l'une des fenêtres qui donnaient sur l'arrière-cour.

Il ouvrit cette fenêtre.

Il se pencha au dehors, afin de bien s'assurer que la cour était déserte.

Il brisa d'un coup de coudé l'un des carreaux, de façon à ce que les débris du verre tombassent dans l'intérieur du salon.

Ensuite, de toute la force de ses poumons, il se mit à crier, ou plutôt à mugir.

— Au voleur !... au voleur !... arrêtez-le !... au voleur !...
Puis, s'élançant auprès de la cheminée, il agita les cordons des deux sonnettes avec une impétuosité furibonde, sans discontinuer ses cris qui retentissaient d'étage en étage comme le fracas d'une cataracte.

— Monsieur le baron, murmura Gontran qui se sentait littéralement devenir fou, monsieur le baron, que faites-vous ?

— Ce que je fais ? répondit M. de Polart, il me semble, mon cher vicomte, que vous le voyez et que vous l'entendez à merveille !... ce que je fais ? Et ! pardieu, j'ouvre les fenêtres, je

casse les vitres et je crie au voleur !... Et, en effet, après avoir donné à Gontran cette explication insuffisante, le baron recommença à crier plus que jamais.

— Ayez pitié de moi... balbutia le malheureux jeune homme, convaincu que M. de Polart allait le livrer à la justice, ayez pitié de moi ! répétait-il presque agenouillé, les mains jointes, les yeux pleins de larmes.

— Pourquoi pitié ? demanda le baron, êtes-vous donc à plaindre ? vraiment, je ne m'en doutais en aucune façon...
— Au nom du ciel, poursuivait Gontran, au nom du ciel ne me perdez pas... je vous le demande à deux genoux...
— Vous perdre ! s'écria M. de Polart en riant. Eh ! qui diable songe à vous perdre ?... en vérité, mon cher vicomte, je crois que vous perdez la tête !...
— Mais alors... alors... qu'allez-vous donc faire ?
— Une chose très gaie et très réjouissante, je croyais vous l'avoir dit tout à l'heure... Le temps me manque pour vous donner une explication, mais vous allez voir... Allons, vicomte, redressez-vous et ne gardez point cet air consterné... Voici qu'on vient, et, si vous ne reprenez pas votre visage de tous les jours, on croira, Dieu me pardonne ! on croira que vous êtes le voleur...
M. de Polart achevait à peine, que les portes de l'antichambre et du salon s'ouvraient violemment et qu'une vingtaine de personnes faisaient irruption.
C'étaient les domestiques de l'hôtel et quelques voyageurs attirés par les cris du baron.
— Eh bien ! demandèrent vingt voix à la fois qu'y a-t-il ?... que se passe-t-il donc ? qu'est-il arrivé ?

XV

Suite du dénouement de la seconde idée de Gontran

— Qu'y a-t-il donc ? que se passe-t-il ? qu'est-il arrivé ?
Ces questions confuses, nous venons de le dire, s'étaient échappées de toutes les bouches à la fois.

— Il y a, messieurs, répondit le baron à ceux qui faisaient dans son appartement une si bruyante irruption, il y a que, sans l'arrivée imprévue de M. de Presles, qui vient de déployer un merveilleux courage dans une lutte corps à corps avec un bandit audacieux, je serais victime d'un vol commis avec effraction et escalade.

Gontran écoutait, avec une stupéfaction facile à comprendre, cette explication si complètement inattendue de sa conduite.

— Qu'est devenu le voleur ? demanda l'un des curieux.

(A suivre).